

Le Coquesillon

Joyeuses fêtes !

Chers citoyens,
Chères citoyennes,

À l'aube du temps des fêtes, permettez-moi de vous offrir, au nom du conseil municipal et des employés de la Municipalité de Sainte-Luce, mes souhaits les plus chaleureux pour une année exceptionnelle.

Je désire remercier tous ceux et celles qui travaillent pour nous assurer des services essentiels.

Que l'année 2022 soit riche de joie et de gaieté, pour vous et votre famille, qu'elle déborde de bonheur et de prospérité. Si votre cœur est rempli de désirs et de rêves qui colorent la vie, que cette nouvelle année accomplisse vos plus beaux souhaits et se remplisse des couleurs du bonheur !

De la solidarité dans nos projets collectifs que nous souhaitons mobilisants et rassembleurs.

Ensemble, nous construisons notre municipalité pour faire de Sainte-Luce, un choix durable pour nous et nos enfants.

Sincèrement,

Micheline Barriault, maire



Séance du conseil 2022

Les séances du conseil municipal pour l'année 2022 se tiendront à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent, à compter de 20 h, aux dates suivantes :

- Lundi, 17 janvier 2022;
- Lundi 24 janvier 2022 (séance extraordinaire – Adoption du budget);
- Lundi, 7 février 2022;
- Lundi, 7 mars 2022;
- Lundi, 4 avril 2022;
- Lundi, 2 mai 2022;
- Lundi, 6 juin 2022;
- Lundi, 4 juillet 2022;
- Lundi, 15 août 2022;
- Mardi, 6 septembre 2022;
- Lundi, 3 octobre 2022;
- Lundi, 7 novembre 2022;
- Lundi, 5 décembre 2022.

Horaire des fêtes

Chers citoyens et citoyennes, veuillez prendre note que le bureau municipal ainsi que le garage seront fermés du 21 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi: 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30
Vendredi: 9 h à 12 h

Urgence municipal

Un service est disponible, pour les urgences municipales, comme un bris d'aqueduc. Pour signaler un tel problème, vous pouvez composer le 418-732-0298.

Pour un incendie ou un transport ambulancier, composez le 911.



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL !

La séance du conseil municipal - 6 décembre 2021 à 20 h

Un important problème technique nous a empêchés de procéder à la diffusion sur ZOOM, nous en sommes sincèrement désolés. Ce problème sera réglé pour la prochaine séance du 13 décembre où nous adopterons le Programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 et le Plan d'action 2022.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

- Nous avons annoncé l'absence pour maladie du directeur général. C'est madame Nancy Bérubé qui assurera l'intérim;
- Nous avons souligné le triste anniversaire de l'assassinat de 14 femmes à la Polytechnique. Se souvenir pour garder espoir que cesse cette violence faite aux femmes;
- Nous avons souligné l'anniversaire des grandes marées de décembre 2010;
- Nous avons annoncé la réouverture du bureau municipal les mercredis;
- Nous avons annoncé l'ouverture à l'année d'une toilette au chalet de service de l'Anse-aux-Coques;
- Nous avons annoncé que les citoyens pourront adresser des questions par courriel au conseil municipal et que nous y répondrons à la séance suivante. Les adresses courriel des conseillers seront accessibles aux citoyens, selon leur district;
- Nous avons fait un rapport du budget de la MRC adopté en novembre. Les seules augmentations sont en lien avec les matières résiduelles;
- Nous avons annoncé que la maire, madame Micheline Barriault, a été élue sur le conseil d'administration de la MRC de La Mitis, une place privilégiée pour représenter notre municipalité;
- Les points financiers ont tous été adoptés et les dépenses sont conformes au budget;
- Nous avons adopté le calendrier des séances du conseil pour 2022 (voir les avis publics au présent Coquesillon). Le prochain se tiendra le 17 janvier;

· Nous avons procédé à la refonte des comités du conseil:

1. Comité Urbanisme : Joël Gagnon – Victor Carrier;
2. Comité Développement : Joël Gagnon – Victor Carrier;
3. Comité Finance et suivi budgétaire : Oliva Soucy – Marie Côté (substitut);
4. Comité Environnement : Marie Côté – Victor Carrier;
5. Comité Sécurité publique : Sandra Bérubé – Joël Gagnon;
6. Comité Ressources humaines : Sandra Bérubé – Marie Côté (substitut);
7. Comité Sport-loisirs- Vie communautaire : Sandra Bérubé – Rodrigue St-Laurent;
8. Comité Relation avec les citoyens : Rodrigue St-Laurent – Marie Côté;

Prendre note que la maire siège d'office à tous les comités (les informations sur les rôles et les mandats sont disponibles sur le site web).

- Monsieur Rodrigue St-Laurent est nommé maire suppléant pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022;
- Trois résolutions d'appui ont été faites pour des demandes de subventions pour la MRC, soit: Programme Soutien en faveur des aînés (MADA), projet pilote pour ressource d'accompagnement aux municipalités, projet régional : société protectrice des animaux;
- Un don de 200\$ est fait à la ressource « Aide aux personnes handicapées »- BSL;
- À la suite d'une démission d'un opérateur aux Travaux publics, nous avons procédé à l'embauche d'un nouvel opérateur, monsieur Olivier Cloutier, qui est citoyen de Sainte-Luce. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe;
- Nous allons procéder à l'affichage du poste de coordonnateur(trice) au développement socio-économique et touristique avec une nouvelle description de tâches;

- Nous avons donné la permanence à madame Geneviève Bernier, qui occupait un poste temporaire depuis deux ans;
- Nous avons accepté de modifier le zonage d'un terrain industriel appartenant à la municipalité, sur le long de la route 298 – Commerce industriel lourd à industriel léger, et ce, afin de permettre la vente au montant de 90 950 \$ à un promoteur;
- Nous avons procédé à l'avis de motion et au dépôt du projet de règlement abolissant les jetons de présence pour les élus du conseil municipal (75 \$).
- Nous avons déposé les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- Suite à la prise de possession des dossiers à la suite de l'absence du directeur général, nous avons pris connaissance de plusieurs dossiers d'infrastructures (aqueduc, égout, routes) pour lesquels nous avons reçu des subventions ou que nous sommes en voie d'obtenir. Nous avons donc procédé à l'embauche d'un chargé de projet afin de relancer ces dossiers et de ne pas perdre les subventions. Le contrat de consultant a été octroyé à monsieur Jean Robidoux;
- Il y a eu renouvellement de sablière pour CONSTRUCTION BCK INC. et une nouvelle demande de carrière pour CARRIÈRES BÉRUBÉ INC.;
- Il y a eu acceptation d'une dérogation mineure pour le 187, route 132 Ouest, afin de régulariser l'implantation d'un garage et acceptation d'un P.I.I.A. pour le 42, route du Fleuve Ouest pour l'été 2022, soit la construction d'une remise derrière la maison;
- Nous avons renouvelé l'entente à monsieur Charles-Olivier Soucy pour location de trottinettes électriques, «paddle board», «fat bike» et kayak à l'été 2022;
- Nous avons procédé à l'octroi du contrat pour les jardinières à l'été 2022;
- Nous avons conclu l'octroi du contrat à DICKNER INC. pour trois génératrices;
- Nous avons accepté la modification à l'entente sur la résilience côtière avec le ministère de la Sécurité publique, qui nous autorise à vendre les maisons plutôt qu'à les démolir.

Ce fut un conseil bien chargé, pour plus de détails, nous vous suggérons de consulter le site web de la municipalité.

ADRESSES COURRIEL DES ÉLUS/ÉLUES

Micheline Barriault - Maire

michelinebarriault-maire@sainteluca.ca

Monsieur Ovila Soucy - District 1

ovilasoucy-district1@sainteluca.ca

Madame Sandra Bérubé - District 2

sandraberube-district2@sainteluca.ca

Monsieur Joël Gagnon - District 3

joelgagnon-district3@sainteluca.ca

Monsieur Victor Carrier - District 4

victorcarrier-district4@sainteluca.ca

Monsieur Rodrigue St-Laurent - District 5

rodriguestlaurent-district5@sainteluca.ca

Madame Marie Côté - District 6

mariecote-district6@sainteluca.ca



POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT (RÉSUMÉ)

Le 13 décembre 2021, en séance extraordinaire, une politique de déneigement a été adoptée:

Selon ce qu'exige une situation exceptionnelle (notamment et non limitativement : grève, événements spéciaux, mesures d'urgence) la municipalité peut, sans préavis, limiter ou modifier temporairement le niveau de service prévu pour le déneigement.

CATÉGORIE DES VOIES DE CIRCULATION

La municipalité fait le déneigement de toutes chaussées cadastrées (rues et rangs) à l'exception de celles sous la responsabilité des gouvernements provincial et fédéral (route 132, route 298, autoroute 20).

Les voies de circulation entretenues par la municipalité sont:

PRIORITÉ 1 :

- Rang 2 Est et Ouest incluant la rue Saint-Pierre;
- Rang 3 Est et Ouest;
- Route du Fleuve Est et Ouest;
- Côte de l'Anse, rue du Boisé, rue des Villas (pentes abruptes).

PRIORITÉ 2 :

Les secteurs urbains (Luceville et Sainte-Luce) excluant route du Fleuve Est et Ouest, Côte de l'Anse, rue du Boisé et rue des Villas.

Cette catégorisation permet de déterminer la priorité de déneigement de la chaussée ainsi que son niveau de service.

Rang 4 (voir ci-bas)

L'ordre de déneigement est déterminé comme suit :

- Rang 2 Est et Ouest et la rue Saint-Pierre;
- Rang 3 Est et Ouest;
- Route du Fleuve Est et Ouest;
- Les 2 secteurs urbains et le stationnement de la caserne;
- Trottoirs;
- Stationnements municipaux;
- Rang 4 Ouest déneigé par la Municipalité de Saint-Donat.

TROTTOIRS DÉNEIGÉS

La municipalité assure dans son service de déneigement celui de certains trottoirs :

Axes principaux et /ou corridors scolaires prioritaires :

- Trottoir de la rue Saint-Pierre Est et Ouest;
- Trottoir de la rue Saint-Alphonse;
- Trottoir de la route du Fleuve Ouest;
- Trottoir de la rue Saint-Laurent.

Non prioritaire :

La promenade de l'Anse-aux-Coques.

Le début des opérations de déneigement des chaussées et des trottoirs se fait à partir d'une accumulation de 5 centimètres et jusqu'à la fin des accumulations. Le temps requis pour une tournée pour l'ensemble des routes est d'environ plus ou moins 4 heures, selon les conditions climatiques.

L'enlèvement de la neige s'effectue entre 7 h et 17 h pour les secteurs urbains. L'enlèvement de la neige dans les autres secteurs non urbains s'effectue entre 7 h et 17 h ou de nuit.

*****L'INTÉGRALE DE LA POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE*****



 **Municipalité de Sainte-Luce**

HORAIRE DES PATINOIRES

SAINTE-LUCE-SUR-MER			
	LUNDI AU VENDREDI	SAMEDI*	DIMANCHE*
12h à 14h	PATINAGE LIBRE seulement		
14h à 16h			
17h à 19h			
19h à 21h			

LUCVILLE			
	LUNDI AU VENDREDI	SAMEDI*	DIMANCHE*
12h à 14h	PATINAGE LIBRE		
14h à 16h	HOCKEY LIBRE		
17h à 19h	PATINAGE LIBRE		
19h à 21h	HOCKEY LIBRE		

LES LUMIÈRES SERONT EN MARCHÉ JUSQU'À 21 H 30.

*Plage horaire pour les 12 ans et moins les samedis et dimanches de 9 h à 11 h.

L'horaire des patinoires est sujet à changement sans préavis.

Patinoire secteur Sainte-Luce-sur-Mer : 418 739-4420 poste 6
Patinoire secteur Luceville : 418 739-4420 poste 7

AVIS D'INTÉRÊT - RECHERCHE DE TERRAINS DISPONIBLES À LA VENTE

En mars 2019, la ministre de la Sécurité publique et la Municipalité de Sainte-Luce ont conclu une entente de financement visant la mise en œuvre de mesures permettant d'éliminer le risque de sinistres associés à l'érosion et à la submersion côtières menaçant des résidences principales à Sainte-Luce.

Subséquemment, la municipalité a exprimé à la ministre sa volonté que les résidences qui lui ont été cédées par les propriétaires ayant bénéficié d'une aide financière à titre d'allocation de départ puissent être revendues et démenagées sur un site sécuritaire.

Somme toute, en septembre 2021, le Conseil des ministres a décidé de modifier les paramètres de l'octroi d'une aide financière pour donner la possibilité à la municipalité de remettre en vente à un nouveau propriétaire les maisons vouées à la démolition.

Or, dans le souci de faciliter le processus du Programme d'accès à la propriété, la Municipalité de Sainte-Luce invite tous les propriétaires intéressés, ou toutes autres personnes ayant un intérêt, à lui faire parvenir des renseignements au sujet de terrains vacants disponibles à la vente.

La présente demande de renseignements ne constitue ni un appel d'offres ni une demande de propositions. Cette démarche vise seulement à recueillir des renseignements généraux sur la disponibilité de terrains vacants pouvant servir à d'éventuelles constructions résidentielles sur le territoire de Sainte-Luce. La municipalité ne sera pas tenue ni de demander des soumissions ni de vendre les terrains.

Pour tout renseignement additionnel, communiquez avec madame Chantal Pelletier au numéro de téléphone 418 739-4420 poste 2469 ou par courriel à : chantalpelletier@sainteluce.ca